

Cinq raisons de REJETER l'offre forcée du CEC

L'offre forcée du Conseil des employeurs des collèges manque sa cible. Il s'agit d'une très mauvaise offre contractuelle qui dédaigne le personnel scolaire et la population estudiantine et menace l'ensemble du système collégial. Tous les membres du personnel scolaire devraient voter pour rejeter l'offre des collèges, parce que :



Elle n'arrête pas la sous-traitance du travail du personnel scolaire et ne contient pas de protection de l'emploi pour le personnel à charge partielle, les conseillers et

conseillères, les bibliothécaires et les coordonnateurs et coordonnatrices.

Alors que les revenus du secteur collégial continuent d'augmenter (1,6 milliard de dollars de surplus durant les cinq dernières années), les conditions s'aggravent dans nos collèges publics. Alors que les gestionnaires sont toujours plus nombreux, le nombre de membres du personnel scolaire à temps plein ne suit pas le rythme de la hausse des inscriptions – et cet écart est comblé par des employés précaires qui ont peu d'avantages sociaux et qui n'ont ni protection de l'emploi ni protection de la charge de travail. Les trois quarts du personnel scolaire travaillent avec des contrats de 14 semaines avec peu ou pas d'avantages sociaux ou de sécurité d'emploi. La dernière offre du CEC manque sa cible parce qu'elle :

- ne fait rien pour améliorer la stabilité de l'emploi;
- ne fait rien pour modérer les affectations de la charge de travail des coordonnateurs et coordonnatrices;
- ne fait rien pour que le personnel scolaire à charge partielle ayant de l'ancienneté puisse enseigner le plus d'heures possible;

- ne fait rien pour empêcher les collèges de sous-traiter le travail des conseillers et conseillères à des entreprises à but lucratif.



Elle ne résout pas les problèmes récurrents de la charge de travail, toujours plus lourde, qui frappent le personnel scolaire.

Il est difficile de croire que le personnel scolaire des collèges a droit à un maximum de cinq minutes et 24 secondes par étudiant et par semaine pour les évaluations et qu'il ne dispose pas de suffisamment de temps pour rendre l'apprentissage en ligne attrayant. La charge de travail ne cesse de s'alourdir, mais nos facteurs de pondération de la charge de travail pour l'évaluation et la préparation n'ont pas changé depuis 1985 ! Nos étudiants et étudiantes méritent mieux. Le « groupe de travail sur la charge de travail » proposé par le CEC manque sa cible parce qu'il :

- ne propose pas de processus de règlement des différends et ses recommandations seraient non contraignantes, ce qui signifie qu'il n'y aurait pas de changements spécifiés dans la prochaine convention collective;
- n'est pas coprésidé par le syndicat et l'employeur, contrairement à tous les autres comités mentionnés dans la convention collective. Ça n'existe pas une « présidence neutre »;

- cherche également à élargir la charge de travail du personnel scolaire à deux niveaux en désignant explicitement certains programmes, tels que les programmes de rattrapage scolaire, d'aéronautique et d'apprentissage, pour leur attribuer éventuellement des formules de charge de travail différentes, de sorte à réduire le temps alloué pour la préparation et l'évaluation.



Elle ne fait pas de proposition concrète pour l'équité, la diversité et l'inclusion et l'autochtonisation, la décolonisation, la vérité et la réconciliation. Au lieu de cela, elle propose des processus avec des grands titres, qui n'ont pas de mordant.

Les processus, qui sont proposés par le CEC, manqueraient leur cible parce que :

- Ils ne prévoient pas de mécanismes de règlement des différends et leurs recommandations sont non contraignantes. Il est donc improbable qu'ils produisent les changements nécessaires.
- Le groupe de travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) ferait rapport uniquement au président du collège, et non pas au conseil d'administration.
- La portée et le mandat du processus de décolonisation de l'employeur sont vagues et limités.
- Les collèges peuvent choisir de ne pas mettre en œuvre les recommandations – selon les mots employés par l'employeur, le processus « ne doit pas » reproduire le travail que certains collèges ont déjà entrepris ni aller à l'encontre de ce travail.



Elle ne permet pas au personnel scolaire à charge partielle de bénéficier des prestations de raccordement.

Actuellement, beaucoup de membres du personnel scolaire à charge partielle ne reçoivent pas un contrat par écrit avant la deuxième moitié du semestre quand il est trop tard pour continuer à bénéficier des prestations de raccordement. Par conséquent, de nombreux membres à charge partielle et leurs familles se retrouvent sans avantages sociaux (accès au programme d'assurance collective) durant les périodes où ils n'enseignent pas. L'offre de l'employeur manque sa cible parce qu'elle :

- ne permet pas aux membres à charge partielle de bénéficier des prestations du programme d'assurance collective entre leurs contrats à moins que leur gestionnaire ne leur procure un contrat écrit pour le semestre suivant avant la fin du semestre en cours.



Elle néglige de prendre en considération le consentement des membres du personnel scolaire avant que le collège réutilise ou vende le matériel de cours qu'ils ont créé

Selon la vérificatrice générale, 11 collèges publics ont conclu des « accords de partenariat » avec des collèges privés en juin 2021. Les collèges donnent ou vendent le travail et le matériel de cours créé par le personnel scolaire à ces établissements en faisant du profit sans informer les membres du personnel scolaire et sans avoir leur consentement. Cette offre manque sa cible parce qu'elle :

- perpétue l'érosion du travail du personnel scolaire;
- permet aux collèges de l'Ontario d'être l'une des rares juridictions où les droits de propriété intellectuelle ne sont pas spécifiés dans la convention collective.



Votons pour la rejeter afin que nous puissions continuer à lutter et à négocier pour améliorer – pour davantage de temps pour nos étudiants, pour l'équité pour le personnel scolaire et pour une éducation de qualité pour tout le monde.

#DuTempsPourLesÉtudiants
#NégocierpourAméliorer
#RejetonslOffreForcée
#LoffreManqueSaCible

La distribution de cette publication a été autorisée par

Warren (Smokey) Thomas,
président du SEFPO.